









COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE CONVENTION ANNUELLE & ASSEMBLEES GENERALES 2018

Paris, le 21 Mars 2018

Un peu **plus de 1700 membres et invités** ont participé à notre Convention Annuelle qui s'est tenue au Carrousel du Louvre le 15 mars dernier, lors de laquelle **115 exposants** ont une fois encore pu présenter leurs offres ou échanger avec nos membres.

Parmi eux et pour la troisième année, étaient présentes, nombre d'organisations caritatives ou culturelles (Fondation de France, Apprentis d'Auteuil, Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière, Fonds de Dotation du Musée du Louvre).

Les débats avaient pour thème général « *Nos métiers autrement ?* ». Ils étaient animés par **David BARROUX**, rédacteur en chef *Les Echos Entreprises*.

La première table ronde réunissait **Alain CLOT**, Président de France Fintech ; **Audrey HYVERNAT**, Responsable ISR à l'AFG, **Pierre SELAL**, Président de la Fondation de France, **Pierre DUCRET**, Président de l'I4CE et notre Président, **David Charlet**.

Après un rappel des spécificités de chaque type d'offre, nos intervenants ont fait ressortir leurs atouts mais aussi et surtout, d'une part que leurs marchés murissaient vite et d'autre part, que leur apport sociétal n'était pas contestable.

Si l'ISR peut aujourd'hui se targuer d'une rentabilité devenue tout à fait satisfaisante, la finance verte peut, elle, s'appuyer sur la nécessité enfin annoncée et comprise de penser à l'avenir. La finance caritative pour ce qui la concerne, bénéficie d'un engouement lié à la volonté de donner du sens à ses actes, dans une logique hexagonale, à la différence de ce qui est le moteur dans d'autres pays européens. Enfin, la Fintech, outil maintenant nécessaire et fondé sur une vraie intelligence artificielle, vit actuellement une révolution qui lui permet par exemple, avec la Blockchain, d'ouvrir des perspectives nouvelles à tous les acteurs.

Pour nos professionnels qui sont en fait des conseillers, toutes ces **solutions** sont sinon à recommander, du moins à **connaitre et à apprendre à intégrer** dans leurs constructions d'avis et recommandations au bénéfice du client.

Nadia HAI, député des Yvelines et membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, a ensuite précisé ce qu'est le projet PACTE et la manière dont les parlementaires accompagnent l'idée de réorientation de l'épargne en concertation avec nos organisations professionnelles.

Franck GUIADER, Directeur de la Division Fintech et Innovation de l'AMF a, quant à lui, confirmé que la position du régulateur est d'observer l'évolution technologique, de chercher à l'accompagner, en concertation avec tous les types d'acteurs, et d'identifier la réalité du service produit par ou via la technologie, car de la réponse à cette question dépend la juste contrainte à imposer afin de l'encadrer.

Jean-Hervé LORENZI, Président du « Cercle des Economistes » et « Finance Innovation » et **Pierre SABATIER**, Président de Primeview et membre du « cercle TIRBOT » et des « Econoclastes », ont ensuite débattu et présenté leurs visions de la situation économique.

La matinée s'est conclue par une table ronde dont le thème était « la rémunération des professionnels en question ? » qui a réuni **Michel FLEURIET**, Président de l'ANACOFI-IOBSP; **Jean-Jacques OLIVIE**, Président de l'ANACOFI -IMMO, **Patrick GALTIER**, Président de l'ANACOFI-CIF et **Guy COHEN** Vice-Président de l'ANACOFI et de l'ANACOFI ASSURANCES.

Après un premier constat fait de la non progression des honoraires, malgré la transformation de nos professionnels d'intermédiaires en conseillers, la question des conflits d'intérêts a été posée et la nécessité de transparence rappelée.

L'intérêt de valoriser le travail produit, indéniablement de qualité et indiscutable en volume, a également été mis en avant.











Du côté de la rémunération bancaire, des effets pervers du crédit devenu un produit d'appel, faiblement rémunéré ont été expliqués, alors que pour l'immobilier, ce sont les risques induits par l'idée du plafonnement des frais liés à l'intermédiation en Pinel et au-delà, de la possible limite généralisée à tout l'immobilier qui ont été au cœur du débat.

Enfin, pour l'assurance, des questions se posent dans l'attente de savoir ce que la loi PACTE va imposer comme évolutions et à quelques mois de l'entrée en vigueur de la Directive Distribution de produits d'Assurance.

L'après-midi, nos membres ont pu assister à la présentation de notre Président Confédérale et ont participé à nos Assemblées Générales.

L'allocution de notre Président, **David CHARLET**, aura été l'occasion de faire le point sur notre situation, de présenter nos actions en cours, notamment médiatiques, et de rappeler ou annoncer nos objectifs passés et actuels, leur bonne fin ou leur état d'avancement. Il s'est félicité de cette **année exceptionnellement bonne dans tous les domaines**. Elle nous aura permis d'atteindre tous nos objectifs, et d'obtenir des résultats et une reconnaissance, incontestables.

Il a insisté sur les efforts de communication et de transparence de notre association, dont la croissance s'est établie à près de 7% en nombre d'entreprises, bien au-delà de la croissance du marché global.

Naturellement, cette présentation aura permis de réaffirmer notre engagement dans le combat mené en France et à Bruxelles, au bénéfice des professionnels et de nos « consommateurs » que sont les investisseurs/épargnants et les entreprises.









Parmi les **chantiers majeurs annoncés pour l'année 2018**, on notera le changement de logo Confédéral, déjà utilisé pour notre première Campagne Télé; la création de « ANACOFI Anciens » qui accueillera ceux de nos membres qui, ayant cessé leurs activités professionnelles, souhaiteront garder un contact avec leurs métiers; le déploiement de la « Commission Ecoles et Universités » qui fera le lien entre nos professionnels et le monde académique et scientifique; la multiplication des dates de formation partout en France et des évènements, ainsi que la réflexion menée quant à un nouvel évènement majeur.

Bien entendu, cette année de bouleversements réglementaires majeure nécessitera de **renforcer encore les moyens d'accompagnement de nos membres**, au-delà de la formation. L'ANACOFI tâchera donc de rendre ses actions plus visibles et renforcera encore ses équipes, tant de salariés que d'élus.

Si aucun administrateur confédéral n'a été élu cette année, deux nouveaux élus ont rejoint les rangs de Conseil de l'ANACOFI IMMO : **Florence BICHERAY** (qui est devenue trésorière) et **Jean-Philippe MANGO** (pour sa part déjà administrateur confédéral).

Pour clore nos échanges, un cocktail a été offert à nos membres et invités.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Marie LALANDE (<u>m.lalande@anacofi.asso.fr</u> Tel : 01 40 02 03 74) ou Carine LIONNET (<u>c.lionnet@anacofi.asso.fr</u> tel : 01 40 05 16 93).

L'ANACOFI en quelques mots :

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Haut de Bilan et autres Ingénieurs Sociaux mais aussi des Courtiers essentiellement en Assurance-Vie.

Nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (46% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux) et le principal syndicat de courtiers en assurance-vie/patrimoine par le nombre d'entreprises. Avec sa confédération, elle représente environ 4200 entreprises, pèse environ 40 000 emplois et est l'une des 10 principales associations IFA au Monde.

Notre association tient lieu de syndicat de branche de la finance et du conseil patrimonial indépendant au sein de la CGPME.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisine 2 Md€ et génère 5 Md€ de PIB.

Elle est inscrite au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

92, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS – Tél : 01.53.25.50.80 email : anacofi@anacofi.asso.fr site : www.anacofi.asso.fr

N° CNIL : 1173949 – N° Siret anacofi : 490476 835 00049